



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 16 JUIN 2016**

N° d'ordre de la délibération : 17

N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 7 juin 2016

Nombre de membres : 18

En exercice : 17

Présents : 11

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 16 juin 2016 à 11 heures 00

Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,

se sont réunis au siège du Syndicat,

9 rue des 3 Banquets à Toulouse,

sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Attribution du marché IRVE

Etaient présents : Madame GIBERT, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN et SARRALIE.

Etaient absents : Madame PEREZ, Messieurs BOUBE, COMET, RASPEAU, RIVAL et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité syndical du 3 juillet 2014 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Vu le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse opéré par la commission d'appel d'offres du 16 juin 2016 à 10h ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer et à notifier le marché de fourniture, installation, supervision, monétique et maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Haute-Garonne à l'entreprise Fournié Gropaud Réseaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **29 JUIN 2016**